

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.255

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 octobre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **RENOVATION DES VOÛTES DU PORT DE PLAISANCE
AVENANT N° 2 EN MOINS-VALUE AU LOT N°1**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 06 novembre 2007, le Conseil Municipal avait confié à l'entreprise EUROVIA le marché relatif à la réalisation d'un dallage en béton armé finition lissé sur les espaces publics à rénover des Voûtes du Port.

A l'issue des travaux, il s'avère, d'une part, que les joints "alu" ont dû être remplacés par des joints souples, et que, d'autre part, l'aspect général a été jugé non satisfaisant lors des opérations préalables de réception des travaux.

En conséquence, suite à la mauvaise qualité d'exécution de son sous-traitant, l'entreprise EUROVIA propose une réfaction sur son marché par application d'une moins-value de 7,61 €H.T./m² au prix 1.1.4 « Fourniture et mise en œuvre de béton armé finition lissé pour zone piétonne » figurant au bordereau des prix unitaires. La totalité de la réfaction correspond à une moins-value estimée à -23.909,35 € TTC au marché de travaux du lot n° 1 « Voirie, réseaux et divers », ce qui porte le montant du final du marché de 942.845,28 € à 918.935,93 € TTC.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant n° 2 au lot n°1 relatif à l'application de cette réfaction, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant n° 2 correspondant à l'application d'un prix nouveau en moins-value de 7,61 €H.T./m² au prix 1.1.4 « Fourniture et mise en œuvre de béton armé finition lissé pour zone piétonne »,
- VU l'avis favorable de la commission des Travaux du 12 octobre 2010,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 2 au marché relatif à la rénovation des Voûtes du Port de Plaisance, conclu avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n° 1 « Voirie, réseaux et divers » correspondant à l'application d'un nouveau prix en moins-value de 7,61 €H.T./m² au prix 1.1.4 « Fourniture et mise en œuvre de béton armé finition lissé pour zone piétonne », ce qui porte le montant final du marché de 942.845,28 € à 918.935,93 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant avec l'entreprise EUROVIA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD